



# Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 05/11/2020 à 20h00

(à la Halle d'animation du Puech des Ouilhes)

Nombre de conseillers en exercice : 15 (Présents ou représentés : 14)

## Présents :

- Conseillers : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Benoit DHOYE, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

*Excusés : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU), Nathalie VIDALENS-BRASSAT.*

- En début de réunion :

- o Michel BAISSAC, Maire de Sansac-de-Marmiesse et Conseiller délégué à la CABA.
- o Delphine QUILLET, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h05

## 1. Informations générales

### a) Huis clos :

Compte tenu du contexte sanitaire, Mme le Maire propose que cette séance se tienne à huis clos.

Les conseillers présents sont d'accord à l'unanimité.

### b) Réseau FTTH (Fibre) :

Mme le Maire a invité Michel BAISSAC, Maire de Sansac-de-Marmiesse et Conseiller délégué réseau téléphonie à la CABA, afin qu'il présente aux conseillers et à la secrétaire de mairie un point d'avancement du déploiement de la fibre.

En synthèse, il ressort du diaporama présenté en séance que :

- Pour le moment, personne n'est éligible à la fibre sur la commune de Lacapelle-Viescamp.
- Fin 2022, ORANGE devrait couvrir toutes les maisons des communes de la CABA, hormis les maisons ou hameaux isolés. Toutefois, un habitant non couvert s'engage à prendre la fibre (auprès de n'importe quel opérateur) alors ORANGE sera tenu de faire le nécessaire.

### c) Fonds Cantal Animation :

Jusqu'à présent, les conseillers départementaux de notre secteur décidaient seuls de l'attribution aux associations. Cette année, il a été proposé à Mme le Maire d'attribuer 300,00 € : le choix s'est porté sur l'Amicale des Parents d'Elèves (APE) car cette association a été fortement impactée par le COVID. Mme le Maire souhaiterait qu'il y ait une rotation d'une année sur l'autre afin que toutes les associations puissent en bénéficier.

### d) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

Le montant attribué cette année à la commune de Lacapelle-Viescamp s'élève à 9 575 € (perçu en octobre).

### e) Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

La commune n'a reçu que 9 537 € au titre du FCTVA (au lieu des 12 500 € budgétés).

Les travaux au camping du Puech des Ouilhes n'ont pas été pris en compte car ils ont été réalisés pour une activité commerciale : « La dépense ne doit pas être exposée pour les besoins d'une activité assujettie à la TVA permettant la récupération de TVA par voie fiscale ».

f) **Centre socioculturel « À la Croisée Des Autres » :**

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé en 2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) s'arrête en 2020.

Ce dispositif est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG).

La signature de cette convention tripartite (CAF / Conseil Départemental / Commune ou communauté de communes) est obligatoire pour continuer à percevoir les financements de la CAF.

Les Maires du territoire Ouest Agglo (Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac) ont prévu de se réunir rapidement sur ce sujet car ils craignent des coûts supplémentaires pour les communes (nécessité de recruter un coordonnateur CTG).

g) **Formations pour les Conseillers :**

Un rappel est fait quant aux formations proposées aux élus (cf. modalités de connexion remises par Caroline BARRAL-AURATUS lors du précédent Conseil Municipal).

h) **Nouveau protocole COVID :**

Le nouveau protocole est arrivé le vendredi 30/10/2020 pour l'école et le lundi 02/11/2020 (jour de la rentrée scolaire) pour les TAP. Il a fallu s'organiser en urgence avec la Directrice d'école et les différents intervenants TAP.

i) **Bois stocké sur des délaissés :**

Après vérification, il s'avère que le bois stocké sur les deux délaissés en remontant la route départementale après le Pont de la Marie appartiennent à des propriétaires privés : la Mairie n'a donc pas à intervenir.

j) **Démission de Nathalie VIDALENS-BRASSAT du poste de conseiller délégué :**

Nathalie VIDALENS-BRASSAT a informé Mme le Maire de sa démission, pour raison de santé, des délégations qui lui étaient confiées : elle reste toutefois conseiller municipal. Mme le Maire a proposé le poste vacant à Aurore LEFEBVRE qui a en charge la gestion des TAP (dossier relativement lourd). Une réorganisation est à prévoir car Nathalie VIDALENS-BRASSAT avait en charge le dossier Urbanisme.

k) **Courriers et mails de Serge POTEL :**

Ces dernières semaines, Mme le Maire a reçu plusieurs courriers ou mails de Serge POTEL.

Une lecture est faite en séance du dernier mail, reçu le 15/10/2020, dans lequel Serge POTEL fait état de sa démission de la fonction de conseiller municipal. Serge POTEL a adressé un courrier de démission à la Préfecture mais la réponse de la Préfecture est que, pour être recevable, le courrier de démission doit être adressé directement au Maire, lequel informe ensuite la Préfecture.

Mme le Maire n'a pas eu plus d'éléments depuis et, ce jour, Serge POTEL a donné pouvoir à Alain PEYROU.

e) **Assassinat de Samuel Paty et attentat de Nice :**

Mme le Maire procède à la lecture d'une lettre envoyée par l'AMF.

Une minute de silence est observée en séance.

Les drapeaux de la Mairie ont été mis en berne.

f) **Conseil d'école :**

Le Conseil d'école se tiendra ce lundi soir 09/11/2020 à la halle d'animation du Puech-des-Ouilhes.

g) **Confinement COVID :**

En début de séance, Mme le Maire a remis à l'ensemble des conseillers un récapitulatif intitulé « Le deuxième confinement de A à Z ». A noter également : les déchetteries restent ouvertes.

## 2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2020

Le **compte rendu du 27/08/2020** n'a donné lieu à aucune remarque et est **approuvé**.

**Vote :**

Proposition : Approbation du compte rendu du 27/08/2020		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## 3. Vote du taux de la taxe d'aménagement

La dernière délibération date de 2017 : taux fixé à 2% à compter du 01/01/2018 et exonération des abris de jardin. Patrick EVEILLARD a pu récupérer les taux des communes de la CABA et partage sa réflexion quant à l'opportunité d'augmenter le taux pour les zones à urbaniser, cela se justifiant par la nécessité de faire des travaux de voirie et d'aménagement. La commune dispose de trois zones OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) : une sous l'école et deux vers le lotissement du Rieu.

**Vote :**

Proposition : Maintien du taux à 2% et de l'exonération pour les abris de jardin Ajout d'un taux à 3% pour les zones OAP		
Pour : 9	Contre : 5	Abstention : 0

## 4. Souscription d'un contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024

Ce contrat est souscrit pour couvrir les risques financiers supportés en cas d'absentéisme pour raison de santé des agents communaux (paiement des prestations en cas d'accident de service, maladie, maternité/paternité, décès). Le contrat actuel se termine au 31/12/2020 et est à renouveler pour les 4 ans à venir (2021 à 2024). Les taux de cotisation augmentent mais il est toutefois proposé de rester sur le niveau de couverture actuelle (niveau le plus haut).

**Vote :**

Proposition : Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire en maintenant le niveau de couverture actuelle		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## 5. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour l'intercommunalité (CABA) et ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

**Vote :**

Proposition : Désignation de Mme le Maire en tant que représentant à la CLECT		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## 6. Désignation de représentants au Centre socioculturel « À la Croisée Des Autres »

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant qui assisteront aux réunions du Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale et autres réunions.

**Vote :**

Proposition : Titulaire = Mme le Maire / Suppléant = Annelise MICHEL-GAGNAIRE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## **7. Convention de mise à disposition d'un local pour l'Association de Chasse**

A l'occasion de son Assemblée Générale, l'Association de Chasse avait émis le souhait de disposer d'un local pour entreposer du matériel. Un local situé derrière la salle des associations pourrait répondre à ce besoin. Jean-Paul TROUPEL et Patrice COUDON l'ont nettoyé. Une convention a été préparée dont il est fait lecture en séance. Elle précise la finalité (stockage de matériel de chasse excepté produits inflammables, explosifs ou armes), la nécessité pour l'Association de Chasse de fournir une assurance, la durée de la convention et le fait que la mise à disposition du local se fait à titre gratuit. Elle sera proposée avec effet au 01/12/2020.

**Vote :**

Proposition : Mise à disposition du local aux conditions précisées dans la convention		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## **8. Désignation de représentants au Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Bassin d'Aurillac (CCSPD)**

Mme le Maire précise qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

**Vote :**

Proposition : Titulaire = Annelise MICHEL-GAGNAIRE / Suppléant = Aurore LEFEBVRE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## **9. Rapport d'activité 2019 de la CABA**

Ce document, très complet et intéressant, a été transmis, par mail, à chaque conseiller.

Il est également possible de le consulter en Mairie au format papier.

⇒ Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **10. Rapport annuel 2019 de la CABA sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement**

Antoine GENCE a participé à une réunion de la Commission « Environnement » de la CABA.

Le rapport 2019 précise notamment que, sur les 4 162 installations d'ANC (Assainissement Non Collectif) contrôlées, seules 38,8 % seraient conformes. Il est rappelé en séance que c'est la CABA qui contrôle mais que c'est ensuite le Maire de chaque commune qui a la police pour veiller aux suites données. S'agissant de l'eau potable, elle provient essentiellement de Velzic : des déperditions importantes sont constatées sur certaines communes. Les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie vont commencer en fin d'année (budget très conséquent).

⇒ Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **11. Rapport annuel 2019 de la CABA sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le coût de la gestion des déchets est très important : le recyclage revient de plus en plus cher, le prix de vente des matériaux collectés est très faible, il est de plus en plus difficile de trouver des lieux où envoyer les déchets ménagers. Une réflexion est en cours pour faire payer le consommateur au poids des déchets qu'il génère, l'objectif étant de réduire le volume des déchets à la source. Les déchets verts coûtent également très cher et sont en augmentation.

⇒ Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Aurore LEFEBVRE est en contact avec la CABA qui propose des séances de sensibilisation aux enfants dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire (avec la remise d'un livret pédagogique adapté à chaque âge).

Il pourrait également être intéressant de relancer une campagne de sensibilisation pour encourager le compostage.

## **12. Présentation du rapport 2019 sur la situation de la SA-SPL Stabus**

⇒ Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Une communication sera faite pour rappeler qu'un bus part le matin de Lacapelle-Viescamp et revient le soir (ligne D). Les réflexions en cours au sein de la CABA intègrent également les liaisons par voie ferrée.

## **13. Délibération pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (CIT)**

Le camping municipal est le dernier lieu à mettre aux normes dans le cadre du calendrier Ad'AP.

Mme le Maire a sollicité l'accompagnement de Monsieur PLANTECOSTE de Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) pour la partie maîtrise d'ouvrage.

En sus de l'accessibilité, des besoins complémentaires ont été exprimés pour ce bâtiment utilisé l'été pour le camping et de septembre à juin par l'école de foot.

Une première ébauche de plans et le chiffrage des travaux sont présentés en séance.

Monsieur PLANTECOSTE nous a transmis un projet de convention à signer si nous souhaitons poursuivre la démarche avec lui, étant précisé que les prestations proposées par CIT sont payantes.

Actuellement, le Conseil Régional et le Conseil Départemental font des appels à projets afin de faire travailler des artisans et aider à la relance économique. Aucune échéance n'est arrêtée pour ce projet qui n'en est qu'à ses prémices mais il est important de se tenir prêt pour pouvoir présenter un projet le moment venu et obtenir des subventions. Mme le Maire a commencé des démarches en ce sens, dans le cadre du dispositif « Revitalisation Centre Bourg », en libellant le projet « Mise aux normes et extension de la base multi-accueil de plein air ».

**Vote :**

Proposition : Signature par Mme le Maire d'une convention avec CIT		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Autres points évoqués en séance concernant ce projet :

- Le toit du bâtiment contient de l'amiante. Deux possibilités sont à étudier : démontage et désamiantage du toit ou couverture par du bac acier.
- Caroline BARRAL-AURATUS a demandé un devis pour mettre du photovoltaïque sur le toit en autoconsommation.
- Pour obtenir une aide de la fédération de foot, il faudrait que les vestiaires fassent au moins 20 m<sup>2</sup>, ce qui est loin d'être le cas. Mme le Maire sollicitera Alain PEYROU qui a l'expérience du club-house de Saint-Paul-des Landes.
- S'agissant des vestiaires, Jérémy LABRUNIE a fait remarquer que si on investit sur les vestiaires, il faut être sûr qu'ils soient régulièrement utilisés (foot, etc.).

## **14. Récolement des archives**

Par courrier du 04/06/2020, les Archives Départementales ont rappelé l'obligation de procéder au récolement des archives communales à l'occasion du renouvellement des municipalités. Le Maire est responsable au civil et au pénal du maintien de l'intégrité des archives de la commune : il est donc important que le Maire, au moment où il prend ses fonctions, dispose d'un état des lieux de l'existant afin que toute lacune antérieure à son mandat ne puisse lui être attribuée. Le récolement se présente sous la forme d'une liste succincte des documents d'archives présents en mairie.

Un travail très conséquent et minutieux a été mené durant l'été par Jacqueline BOULANGE et Simone SALAT afin d'ouvrir tous les placards, dossiers, chemises et recenser de façon exhaustive les documents présents. Le tableau de récolement a ainsi pu être complété et retourné aux Archives Départementales à l'échéance souhaitée, à savoir fin septembre. Il en ressort que les salles d'archives au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie sont très encombrées, sans plan réel de classement. La prochaine étape sera d'identifier les documents pouvant être détruits afin de libérer de la place. Il sera ensuite possible de réfléchir à la réorganisation des archives. Delphine QUILLET sera associée à ce travail.

Patrick EVEILLARD souligne qu'il convient d'être attentif à la structure du bâtiment (poids des archives).  
Jérémy LABRUNIE s'interroge sur l'opportunité de numériser certaines archives.

## **15. Point sur le Budget et décision modificative pour l'adressage**

Sans être alarmante, la situation budgétaire de la commune nécessite toutefois une vigilance accrue.

L'année 2020 a été fortement impactée par les travaux d'aménagement et d'accessibilité du Centre Bourg.

Le montant des subventions attribuées pour ce projet s'avère inférieur à l'attendu, ce qui nécessite une prise en charge supplémentaire sur fonds propres de l'ordre de 21 000 €.

Nos dépenses de fonctionnement sont par ailleurs importantes en regard des recettes de fonctionnement.

Les comptes 2020 pourront être équilibrés mais l'excédent reporté devrait être très faible, ce qui pénalise notre capacité à investir pour les années à venir. Les annuités de remboursement d'emprunt et les charges d'intérêt sont conséquentes, un nouvel emprunt de 100 000 € ayant été souscrit fin 2019 en sus de l'emprunt déjà en cours pour la salle polyvalente.

La commune est toutefois déjà engagée sur plusieurs projets : aménagement et rénovation au camping du Puech des Ouilhes, travaux du SDEC (Lacamp / Verniols / ...), accessibilité ERP pour le camping municipal, etc.

Mme le Maire et Annelise MICHEL-GAGNAIRE ont rendez-vous ce vendredi 06/11/2020 avec Madame TRIGUEL de la Trésorerie. Il conviendra ensuite de réunir la Commission « Finances et Budget » pour réfléchir notamment à une meilleure maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, ainsi que la Commission « Travaux ».

Le montant inscrit sur la ligne budgétaire « adressage » est insuffisant, une facture de la Poste relative à l'étude menée en 2019 n'ayant été reçue qu'en 2020. Il conviendrait de prendre une décision modificative pour monter le budget sur cette opération à 24 000 € au lieu de 22 000 €, soit 2 000 € de plus.

Proposition : Décision modificative pour transférer 2 000 € de l'opération 000 "NON INDIVIDUALISÉES" à l'opération 32 "ADRESSAGE COMMUNE LV"		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

**Vote :**

## **16. Point sur les Travaux**

Jean-Paul TROUPEL fait un récapitulatif des travaux réalisés ou en cours :

- Point-à-temps : en cours (MJM Services).
- Entretien des talus et fossés : en cours (MJM Services).
- Tonte des communaux (IDVERDE).
- Camping du Puech-des-Ouilhes : une visite du camping a eu lieu le 23/10/2020 afin de voir les travaux à réaliser.
- Adressage : Jean-Paul TROUPEL et Patrice COUDON ont réalisé un travail de terrain pour préciser l'implantation des numéros avec les habitants. Les panneaux ont été réceptionnés. Les travaux d'implantation seront réalisés d'ici fin 2020 / début 2021.
- Eau de pluie du cimetière : Monsieur TEULIERE a canalisé l'eau de pluie venant du cimetière et qui sortait précédemment dans son terrain. La commune a fourni les tuyaux.
- Eclairage de la Mairie.

- Mise en eau de la fontaine : en cours.
- Laval : une demande visant à améliorer la visibilité au niveau de l'intersection avec la route départementale a été adressée au Conseil Départemental.
- Panneau « Pont de la Marie » : partage des coûts avec le Conseil Départemental qui prendra en charge le panneau du nom du cours d'eau « L'Authre ».
- Installation d'un plexiglass au niveau du secrétariat (protection COVID).

## 17. Point sur le Bulletin municipal

De nombreuses réunions ont été planifiées pour l'élaboration de ce bulletin.

Caroline BARRAL-AURATUS et Aurore LEFEBVRE ont présenté en séance un tableau récapitulatif des sujets prévus (photo du Puech des Ouilhes en page de garde, poème sur le marronnier de l'école qui va être arraché et remplacé pendant les vacances de Noël, rubriques des associations, etc.).

Une réunion du CCAS a eu lieu ce mercredi 04/11/2020 : compte tenu du contexte sanitaire, le repas des aînés est annulé mais les bénéficiaires pourront choisir soit un colis, soit un bon de 30 € pour un repas à l'hôtel du Lac (à utiliser d'ici le 31/12/2021).

## 18. Point sur le Puech des Ouilhes

Le rapport de l'ARS fait état d'une eau de qualité excellente cet été. Le site a par ailleurs été labellisé "Tourisme et Handicaps" au niveau de la baignade et de la promenade pour les 4 déficiences.

Le bilan touristique fait état d'une saison excellente (Nautilus, base de voile, CNC, pêcheurs, etc.).

Le nettoyage des berges est réalisé en avril par les pêcheurs : la commune souhaiterait y participer mais il faut que cela reste logistiquement gérable. Une réunion sera prévue à cet effet. La question relative au bois mort est par ailleurs récurrente.

Le nouveau sentier reliant le site du « Diamant Vert » et le CNC va commencer début janvier 2021.

S'agissant du chemin autour du Lac, la volonté de voir aboutir ce projet a été réaffirmée par Monsieur MATHONIER, Président de la CABA. La faisabilité de passer à l'intérieur du viaduc SNCF est en cours d'étude (avant-projet). Le chemin est déjà bien avancé du côté de la communauté de communes de La Châtaigneraie. Le point de rencontre se fera sûrement au Marais du Cassan. La réflexion doit prendre en compte l'entretien des chemins qui représente un coût de fonctionnement important pour les communes.

## 19. Questions diverses

- **Chats errants** (question d'Alain PEYROU) : Serait-il envisageable de prévoir une campagne de stérilisation ?
- **Vitesse** (question d'Alain PEYROU) : Des radars ont été installés à Jallès pour contrôler la vitesse et dénombrer le nombre de véhicules qui y passent. Le résultat devrait être connu en fin de semaine demain. Afin de faire baisser la vitesse, plusieurs solutions sont à étudier : ralentisseurs, radars pédagogiques, chicanes, etc.
- **Chemins fermés ou semi-ouverts** (question d'Alain PEYROU) : Il conviendrait de les répertorier (Jallès Bas, Martal, Laval, Chemin d'Auriol, etc.). Selon Patrick EVEILLARD, un recensement a déjà été fait par la Chambre d'agriculture.
- **SIVU - Rucher pédagogique** (information d'Antoine GENGE) : Les abeilles sont arrivées.
- **SIVU - Bufflones** (information d'Antoine GENGE) : Le pâturage s'est bien passé et devrait se poursuivre en 2021.
- **Prime de naissance** (question de Jérémy LABRUNIE) : Cette prime a-t-elle été donnée en 2019 et 2020 ? Pour 2020, elle vient d'être actée (budget CCAS) mais il convient de vérifier ce qui a été fait en 2019.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 01 h 30.**

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu début décembre.